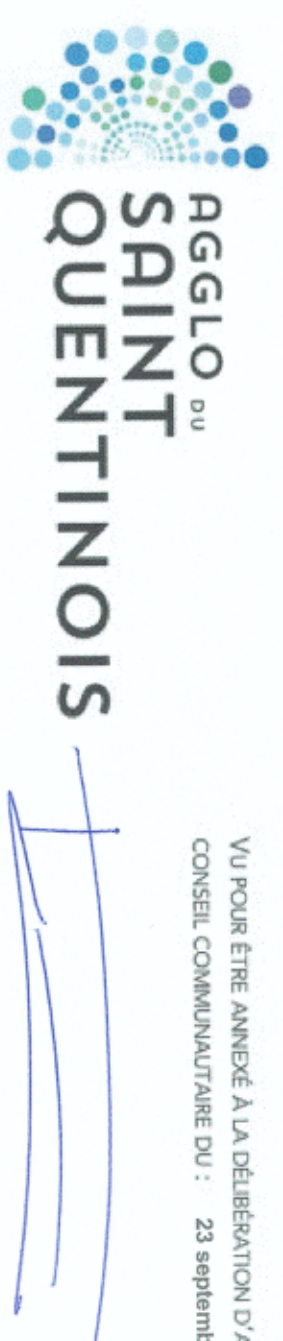


Plan de zonage – vues urbaines

Pièce 5.2.3



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT DU
CONSEIL COMMUNAL DU : 23 septembre 2019

Planche : N05

Plan Local d'Urbanisme intercommunal « Urbanisme » local de l'habitat et Plan de Déplacements Urbains

Délimitation de zone

- U 1/2/3 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine périurbaine du cœur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
- UC 1/2/3 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UC4 - 1/2/3 - Zone urbaine de grands ensembles
- UC5/2 - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- UI - Zone urbaine justifiée
- UE / UE4 / UE5 / UE6 / UE7 / UE8 / UE9 - Zones d'activités économiques
- 1AU 1/2/3 - Zone de projet urbain
- 2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- 1Ab - Zone de haute urbanisation d'activités économiques
- 1AAb 1/2/3 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération

- A - Zone agricole
- Av - Zone agricole accueillant d'autres constructions
- At - Zone agricole d'équipements
- Ap - Zone d'activités para-agricoles
- N - Zone naturelle
- NI - Zone naturelle de loisirs
- Nv - Zone naturelle aménageable
- Nv - Zone naturelle d'équipements et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Elément de patrimoine bâti à protéger (L. 15119 du Code de l'Urbanisme)
- Acteur remarquable à protéger (L. 15119 du Code de l'Urbanisme)
- Murs à protéger (L. 15123 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement spécifique à protéger (L. 15123 du Code de l'Urbanisme)
- Intervalle départemental de promenade et de randonnée
- Cote de vue (L. 15119 du Code de l'Urbanisme)
- Espace bâti classé (L. 113 27 4 du Code de l'Urbanisme)
- Hauts à planer (L. 1131 du Code de l'Urbanisme)
- Zones hards (L. 123 23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 15116 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 15111 2°)

- Permettre l'hypermixité / disposition particulière pour le stationnement
- Emploiement dérivé (L. 15141 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'aménagement et de programmation (L. 1514 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Requis et nuisances

- Requis naturel (Carrées, classement de terrain)

- Axe de circulation de bus
- Requis industriel
- Sous-sol inondés

- Accumulation de bois
- Surfaces blanches
- Limite parcelaire
- Emploi de couleur
- Limite communale
- Limite d'intercommunalité

